

 <p>ARBR ARBR</p> <p>Association des Résidents du Bois Raguenet</p>	<p>PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA COVID-19</p> <p>SAISON 2020-2021</p>
ACTIVITE	CHORALE
Type de pratique	Collective
Référent COVID	La Référente COVID pour l'activité Chorale, à la date du 18 septembre 2020, est Annabelle REVAULT. Elle est responsable de la bonne application des mesures sanitaires prises par l'ARBR, pour elle-même et pour les choristes.
<p>Protocole choriste, musicien, chef de pupitre, chef de chœur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masque - Gel hydro-alcoolique - Partitions personnelles 	<p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le port du masque est obligatoire pendant les temps d'attente, de déplacement et pendant la pratique du chant. - Lavage des mains avec savon ou gel hydro-alcoolique avant et après la pratique du chant. - Règle de distanciation physique d'1 mètre entre les pratiquants
Protocole Animateur	<p>Idem que l'ensemble des Choristes et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renseigne Registre d'occupation des salles et la fiche des adhérents présents à chaque séance. - Organise l'aération des salles à chaque fin de chaque séance.
<p>Protocole Matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désinfectant virucide 	<ul style="list-style-type: none"> - Les partitions sont nominatives et ne seront ni échangées, ni partagées. - Les affaires personnelles (manteaux...) seront déposées par le chanteur sur la chaise qu'il occupe. - Le matériel de sonorisation et de musique (piano, pupitre...) de l'ARBR ne sera manipulé qu'après lavage des mains au savon ou au gel hydro-alcoolique par des personnes dédiées. - En fin de cours, le Référent organise la désinfection du mobilier mis à disposition de la Chorale avec un produit virucide (à base d'alcool à 70° ou eau oxygénée) mais aussi, celle des poignées de portes et fenêtres, de la rampe d'escalier.
Protocole Locaux	<p>Salles St-René, Sequoia, Erable, Noisetier, Pommier et Hall d'entrée de la Ferme Poisson + Salle du Parc de la Gobinière au 2^{ème} trimestre. Entretien par la Ville d'Orvault. Cf. Modalités d'organisation des activités associatives dans les équipements municipaux du 01/09/2020</p>
<p>Documents de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mis à disposition du Référent 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide des bonnes pratiques COVID-19 – Service-Public.fr (01/09/20) - Modalités d'organisation des activités associatives dans les équipements municipaux du 01/10/2020 - En annexe, le Protocole Sanitaire établi par Or'Vocal.
Date et Version du document	V1 – 14 septembre 2020
Signatures	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>L'ARBR</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>le Chef de Chœur</p>  </div> </div>